

PROTESTATIONS À CALGARY

Le service de police de Calgary reconnaît les droits garantis par la Charte, notamment le droit de chacun à la liberté d'expression et à la réunion pacifique. Nous reconnaissons également les droits des résidents, des visiteurs et des entreprises à un environnement sécuritaire.

Nous contrôlons le comportement, pas les croyances

Pour obtenir une liste des lois et des règlements municipaux abordant les protestations et les manifestations, consultez calgarypolice.ca.

PERSONNE À CONTACTER



L'équipe de liaison policière du Service de police de Calgary (PLT) travaille avec des individus ou des groupes pour aider à faciliter la tenue d'événements pacifiques. Les agents de liaison sont une excellente ressource pour ceux qui envisagent d'organiser ou d'assister à un événement.

Pour contacter l'équipe de liaison policière, envoyez un courriel à PLT@calgarypolice.ca

Code QR menant à la page de protestation sur calgarypolice.ca.

AVANT DE PARTIR :

■ Connaissez vos lois et règlements municipaux

L'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit votre droit de croire en ce que vous voulez et d'exprimer votre opinion et vos valeurs. Toutefois, seules les assemblées pacifiques sont protégées et tous les droits protégés par la Charte sont soumis à des limites raisonnables. Aucun droit n'est absolu.

- Connaissez vos droits et responsabilités
- Connaissez le rôle de la police
- Réfléchissez à vos actions
- Communiquez avec la police et posez des questions



**CALGARY
POLICE
SERVICE**

VOUS POUVEZ :

- Vous rassembler pacifiquement pour faire valoir vos droits
- Exprimer vos pensées, croyances et opinions
- Faire passer votre message de manière légale
- Avoir la liberté d'association

VOUS NE POUVEZ PAS :

- Bloquer ou obstruer une autoroute
- Provoquer une perturbation ou prendre part à une émeute
- Porter un déguisement lors d'une assemblée illégale ou dans l'intention de commettre une infraction pénale
- Désobéir à une ordonnance du tribunal
- Nuire ou blesser quelqu'un
- Posséder des armes de toute nature, y compris des substances telles que les gaz lacrymogènes
- Vous introduire dans une propriété privée
- Empêcher une parade

VOUS DEVEZ :

- Quitter immédiatement une propriété privée si le propriétaire ou son représentant le demande. Vous pouvez être arrêté(e) et être accusé(e) d'intrusion si vous refusez de partir.
- Fournissez vos informations personnelles si vous êtes arrêté(e) par un agent de la paix. Vous êtes légalement tenu(e) de fournir vos informations, et le non-respect de cette obligation pourrait entraîner des poursuites pénales.

LE RÔLE DE LA POLICE

Le service de police de Calgary devra :

- Préserver la paix et maintenir la sécurité publique
- Collaborer avec toutes les personnes touchées par un événement
- En cas de perturbations de la circulation, collaborer afin de minimiser les répercussions sur les usagers de la route et de rétablir un flux de circulation ordonné
- Collaborer avec les propriétaires pour faire quitter les personnes à qui il a été demandé de quitter une propriété privée
- Enquêter sur les actes répréhensibles criminels
- Répondre aux événements illégaux de manière appropriée. La violence et les activités criminelles ne seront pas tolérées.

CONSIDÉREZ VOS ACTIONS

Participer à une protestation illégale peut avoir des conséquences sur votre avenir. Les accusations entraînant un casier judiciaire peuvent avoir des conséquences telles que :

- Limites de voyage
- Possibilité de perspectives d'emploi limitées
- Conséquences lors de l'obtention d'une assurance ou de la location d'un logement
- Difficultés financières dues aux amendes
- Conséquences juridiques supplémentaires en cas de violation d'une ordonnance du tribunal